



Consulat Général du Liban à Marseille

**Nouveau service pour l'obtention d'un certificat d'état civil
individuel électronique**

Les citoyens libanais souhaitant l'obtention d'un certificat d'état civil individuel électronique peuvent soumettre leur demande directement auprès du département de l'état civil du Consulat général du Liban à Marseille.

- Procédure :

La demande est organisée auprès du département de l'état civil au consulat général et transmise à la Direction générale de l'état civil au Liban par valise diplomatique. Le délai de délivrance est de trois à quatre mois.

- Documents requis :

Des photos d'identité jointes à la demande pour certification.

- Frais : 53 euros.